

Sainte-Thérèse, le 13 avril 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les fiches de gestion des terrains
contaminés no 10794 et 8566, à Saint-Jérôme
V/réf. :

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 9 avril dernier, concernant l'objet
précité.

Veillez noter que les documents demandés sont déjà diffusés en ligne sur notre site
internet. Vous pouvez accéder à l'adresse suivante :

http://www.demandesinfos.mddelcc.gouv.qc.ca/dossiers/demandes_regionales/581_2_fiche.pdf

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (1)